

# Je donne

Nom

Prénom

Email

Tel.

Adresse postale

## Je souhaite faire un don pour la campagne :

- |                              |   |
|------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 10€ | <input type="checkbox"/> 75€              |
| <input type="checkbox"/> 25€ | <input type="checkbox"/> 100€             |
| <input type="checkbox"/> 50€ | <input type="checkbox"/> Autre montant* : |

Règlement par chèque à l'ordre de : Jean-Marie Munier, mandataire financier

\*Dans la limite d'un montant de 4 600€ pour une personne physique

## Le saviez-vous ?

Le don vous ouvre à une **réduction d'impôt d'un montant de 66% de la cotisation versée**. Pour tout paiement par chèque, un reçu fiscal vous sera adressé en fin d'exercice.

**Bulletin à retourner à la permanence de Louis Nègre  
76 avenue de la gare - contact@louisnegre2026.fr**

Fait à :

Le :

Signature :

JLes informations que vous nous communiquez sont nécessaires à la gestion de votre participation à la campagne, au financement de la campagne électorale et à nos relations avec vous. Elles sont exclusivement réservées à l'usage de la campagne des élections municipales de Louis Nègre de mars 2026. En retournant ce formulaire, vous consentez à ce que vos données soient utilisées pour des communications politiques. Vos données seront conservées pour une durée maximale de 24 mois. En application des articles 38 et suivants de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à l'adresse suivante : 76 avenue de la gare, 06800 Cagnes-sur-Mer. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Conformément aux articles L.52-8 et L.52-9 du Code électoral, les dons consentis pour le financement de la campagne électorale doivent être effectués par des personnes physiques de nationalité française ou résidant en France, à l'exclusion de toute personne morale. Le montant total des dons versés par une même personne physique à un ou plusieurs candidats ne peut excéder 4 600 € par élection. Les dons en espèces ne peuvent excéder 150 € par donneur. Tout don supérieur à 150 € doit être effectué par chèque, virement, prélèvement ou carte bancaire. Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % des sommes versées, dans la limite de 20 % du revenu imposable (article 200 du Code général des impôts). Les informations recueillies sont nécessaires à l'émission de ce reçu fiscal et au respect des obligations légales de contrôle imposées par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP).

Restons en contact !

76, avenue de la gare

www.louisnegre2026.fr |    